

## Rapport du Chapelain.

Au Bureau des Inspecteurs du Pénitencier Provincial.

Messieurs,

Il est de mon devoir, à l'expiration d'une autre année, de vous présenter mon Rapport.

En le faisant, ma tâche se borne presque uniquement à appeler votre attention sur les détails donnés dans mes Rapports de 1843 et 1844, puisque l'expérience du passé n'a fait qu'accroître chez moi la conviction de leur importance.

Dans mon dernier Rapport, j'ai exprimé l'espoir que les prisonniers Protestans ne seraient pas privés plus longtems d'un lieu convenable pour y célébrer le service divin; car le réfectoire n'offre aucune facilité pour l'administration des sacrements, et très peu même pour la célébration du culte divin. Le Chapelain ne peut s'empêcher d'exprimer son regret de voir qu'on ait fait tant de travail, et encouru tant de dépenses pour d'autres objets, tandis qu'on n'a rien fait pour celui du culte, qui ne le cède en importance, à aucun autre. Il doit témoigner la crainte où il est, qu'on ait considéré le Pénitencier plutôt comme une école de contrainte que comme une école de réforme.

Je demanderai respectueusement, serait-ce cette considération qui aurait engagé les Gouverneurs de l'Institution à réduire le salaire du Chapelain dans un tems où ses services sont plus nécessaires que jamais, et lorsque les salaires de tous les autres officiers de l'établissement ont été augmentés?

La recommandation d'employer plus de tems à l'instruction des prisonniers, de faciliter l'enseignement, et de nommer un Instituteur, n'a pas été jugée digne d'attention.

Les jeunes garçons, et des enfans dans l'âge tendre, sont encore astreints à la même discipline que les prisonniers d'un âge plus mûr; et le Chapelain doit signaler ici un fait extraordinaire, savoir, que l'on a dernièrement envoyé au Pénitencier un enfant âgé de huit ans seulement; et, en outre, qu'il y a dans ce moment même trois autres prisonniers âgés de moins de douze ans, et douze qui n'ont pas encore atteint leur seizième année.

En parlant de relâchement de discipline et de l'indulgence qui s'introduit, un auteur récent sur la discipline des prisons dit:—"Il est une chose certaine, c'est que cela ne peut jamais avoir lieu ici (Sing-Sing) au degré que le voudraient les officiers supérieurs et les inspecteurs, et que le désire la société, jusqu'à ce que les prisonniers de ces deux établissemens soient classifiés; et qu'il soit adopté de plus amples moyens pour leur instruction morale, et pour mieux diriger l'enseignement religieux."—Dix.

En parlant d'une prison qui se fait remarquer par la propreté, l'ordre et l'arrangement qui règnent dans tous les départemens, il dit:—"Le vice principal vient du peu de tems que l'on donne à l'instruction morale; et aussi du peu de tems que l'on consacre à la lecture et au perfectionnement des prisonniers." Et il ajoute:—"C'est là le défaut que l'on reproche à toutes les prisons où les prisonniers sont condamnés au silence et à l'isolement d'après le système d' Auburn."—Dix. p. 22.

Les prisonniers militaires sont encore admis au Pénitencier.

La bibliothèque n'existe qu'à l'aide des contributions et de la bienveillance des particuliers; si l'on aidait par une allocation à accroître la sphère de son utilité, cette bibliothèque contribuerait puissamment au perfectionnement moral du prisonnier.

Je ne saurais employer un langage plus fort que celui de l'auteur que j'ai déjà cité, pour inculquer mes propres idées à cet égard. Les moralistes, les philosophes, les hommes religieux et les philanthropes, n'ont cessé de réclamer l'emploi de mesures préventives, plutôt que la force et le châtimement, pour réformer la conduite et les mœurs de l'homme qui a traîné une vie plongée dans l'indolence et l'ignorance, et du criminel endurci dans le crime. Les grands bienfaiteurs de la société et de l'humanité sont les instituteurs éclairés, les individus qui ont prêché la morale et la vertu de notre tems par la pratique et l'exemple. Ce sont là les hommes qui, par un travail efficace, réduisent le nombre de malheureux qui encombrant les cellules et les chambres de nos prisons et maisons d'industrie, et opposent une barrière infranchissable aux envahissemens de la paresse et du vice, de la pauvreté et du crime. Les hommes ont besoin d'instruction pour dominer leurs passions et maîtriser leurs préjugés.

Je dois, ici, présenter mes remerciemens les plus sincères au Bureau, pour avoir accédé à la demande du Chapelain, de ne plus permettre aux étrangers de visiter le département consacré aux femmes.

Je serais indigne de la confiance reposée en moi, si je ne rendais toute la justice qui est due aux employés actuels de l'établissement; mais je dois déclarer ma conviction, en même tems, qu'il faudrait encore chez eux des idées plus élevées pour remplir dignement leur mission. Je suis d'avis que la Surintendante devrait avoir à-peu-près le même contrôle que le Préfet lui-même, puisque beaucoup dépend de son jugement; et qu'il est bien des cas où elle ne peut, avec convenance, consulter cet officier supérieur. La Surintendante, suivant moi, devrait, tant sous le rapport de l'extérieur, du maintien et de la conduite morale et sociale, que de l'éducation séculière et religieuse, être placée sur une éminence telle que la malheureuse criminelle puisse la regarder comme un modèle et un exemple, et qu'elle sache se faire obéir par l'influence morale plutôt que par la force physique.

Si l'on pouvait aussi exclure du département des hommes les visiteurs oisifs, ou ceux qui ne visitent les prisonniers que par un pur motif de curiosité, je suis persuadé qu'il en résulterait du bien pour la discipline et le bien-être moral du prisonnier. Le Bureau me pardonnera bien, j'espère, si je lui présente encore devant les yeux l'état pitoyable dans lequel se trouve le malheureux prisonnier qui sort de prison—et je le prie de vouloir bien consulter l'opinion que j'ai émise en 1843, à cet égard. Sans la bienveillance et la bonté des capitaines de plusieurs bateaux-à-vapeur, un grand nombre de libérés n'auraient pu laisser Kingston avec la mince allocation qu'ils reçoivent en sortant du Pénitencier. Je dois surtout mes remerciemens au Capitaine Colclough pour plusieurs actes semblables de bienfaisance pendant le cours de l'été dernier. Je suggère respectueusement si l'on ne pourrait pas entrer en arrangement avec les syndics de l'Hôpital-Général, pour obtenir d'eux une partie de cet édifice pour les filles et les garçons, dans l'âge tendre, qui, par leur bonne conduite antérieure, donnent l'espoir à ceux qui les connaissent, que cet asile leur serait non seu-